



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

TEMPLE-ENFANTS ROUGES

Réunion du 14 octobre 2021

Présent.e.s : Danièle ACHILLE-FABRE, Arlette CIEUTAT, Odile DE BOUVIER, Evelyne DRESS, Elisabeth GERBAUD, Sharon HOBBY, Sylvain HOU, Stéphane JEAN, Dominique LUCBERT, Justine MAFAIT, Alice ORHANT, Philippe REILLER, Catherine TOFFALETTI, Marie-Catherine ZAZZALI

Excusé.e.s : Camille BORGETTO, Marylin PHELIPOT

Mairie : Jimmy BERTHÉ élu référent du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO
Coordinateur des Conseils de quartier

Certains membres du Conseil de quartier évoquent les nuisances liées aux manifestations organisées sur la place de la République.

Jimmy BERTHÉ répond ensuite aux questions posées par le Conseil de quartier lors de la dernière réunion plénière.

- Concernant les méduses installées autour du Carreau du Temple afin de mesurer les nuisances sonores, il précise que les mesures sont accessibles sur le site dédié : <https://rumeur.bruitparif.fr/>

“Catherine TOFFALETTI indique que l’ancien CQ avait demandé que les méduses soient installées à des emplacements révélateurs. Elle souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles les changements demandés n’ont pas été pris en compte. Elle demande qu’un rendez-vous soient pris avec la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris (DPSP) pour en parler. Elle propose aussi d’inviter la DPSP lors d’une prochaine réunion de CQ.

”Concernant le devenir de l’ancienne Poste Saintonge, la partie du bâtiment sur rue va accueillir des logements sociaux tandis que les parties centrale et du fond de cour vont accueillir un espace de co-working et une société de formation et d’enseignement supérieur.

Arlette CIEUTAT rappelle que ces travaux posent des problèmes pour la circulation des riverains du fait des emprises et de la terrasse du café de la Poste qui empêche la circulation sur le trottoir opposé.

- Concernant le groupe de jeunes rue de la Corderie, la mairie a bien fait remonter l’information au commissariat.

Catherine TOFFALETTI souhaiterait que la mairie prenne le problème plus au sérieux. En effet, ce groupe est toujours présent et il pose des problèmes de nuisances sonores et de sécurité pour les habitants. Des dégradations de vélos et de scooters sont régulièrement constatées. Cette présence génère de la peur et de l’inquiétude pour les riverains. Un habitant a d’ailleurs été agressé par des membres de ce groupe et a quitté le quartier suite à cet évènement.

- Un permis de débitumer a bien été accordé sur le côté impair de la rue Charles-François Dupuis. Les services finalisent une proposition de projet qui sera soumise au Conseil de quartier dans les prochaines semaines.

Mode de fonctionnement du Conseil de quartier :

Sylvain HOU présente le mode de fonctionnement du Conseil de quartier. Celui-ci se réunira en session plénière tous les deux mois. C'est à l'occasion de ces réunions que sont votées les décisions du Conseil de quartier. Des réunions d'animation sont également organisées tous les mois afin de préparer les réunions plénières. Les membres du Conseil de quartier souhaitant s'investir aux côtés de l'équipe d'animation y sont les bienvenus.

Chaque membre du Conseil de quartier peut s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail. Les groupes de travail se réunissent en fonction des besoins et se penchent chacun sur des thématiques différentes décidées au sein de Conseil de quartier.

Point sur les groupes de travail :

Terrasses :

À ce jour rien n'a changé concernant les terrasses. Ce qui importe au Conseil de quartier c'est de savoir ce qu'il se passera après le 31 octobre. Un recensement au 1^{er} novembre permettra de mettre en évidence quelles terrasses auront été démontés. Le Conseil sera très vigilant sur ce point.

La rencontre sollicitée par le Conseil avec la DPSP serait l'occasion de parler également des terrasses. Le groupe de travail listera les « points noirs » du quartier.

Propreté :

L'objectif de ce groupe de travail est de réexaminer le dispositif de propreté dans ce secteur. Une réunion a eu le lieu le 28 septembre afin de présenter le plan de propreté de Paris Centre ainsi que la concertation autour de la construction du nouveau plan de propreté.

À la suite de cette réunion, il est demandé au Conseil de quartier de lister les points noirs du quartier en matière de propreté.

Dominique LUCBERT fait notamment remarquer qu'il y a un problème de dépôt sauvage d'ordure régulier dans un renforcement de la rue des Vertus.

Végétalisation :

Une déambulation est prévue sur ce thème afin d'identifier des lieux pour installer des bacs et des lieux potentiels pour des végétalisation en pleine terre.

Le Conseil de quartier constate également un manque d'espaces sportifs dans le quartier. L'idée est de rechercher des lieux propices à l'installation d'agrès sportifs comme par exemple la rue Dupetit-Thouars, le long du Carreau du Temple.

Mobilité :

Ce groupe de travail se penche sur tous les thèmes liés à la circulation et aux mobilités. Les principaux sujets sont les suivants : mise en place de la ZTL (Zone à Trafic Limité), l'apaisement des conflits d'usage sur l'espace public, les gênes à la circulation, le manque d'arceaux à vélos... Les arceaux à vélos pourraient représenter une dépense d'investissement pour le Conseil de quartier. Des déambulations seront organisées autour de ce sujet.

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir s'il y a des endroits où il y a des « affaissements » du sol dans le quartier ?

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir quelle est la politique de la ville concernant les vélos abandonnés ?

PLU :

La concertation sur le PLU reprendra en début d'année prochaine. La concertation sur la phase de diagnostic est à ce jour terminée.

Budgets du Conseil de quartier :

Budget de fonctionnement :

- Projet de vide grenier au Carreau du Temple le 27 novembre prochain

Le Carreau du Temple met à disposition la grande halle, cependant le Conseil de quartier doit payer le fonctionnement de celle-ci (sécurité à l'entrée, sécurité incendie, régisseur, ménage, agent de régulation de la circulation) ainsi que la location des tables et des chaises. Le vide grenier est organisé au bénéfice du Secours Populaire. Ce vide grenier réservé aux habitants de Paris Centre est l'occasion d'organiser un événement qui réunit les habitants après presque deux ans de Covid. La date tombe en même temps que la brocante autour de la mairie, ce qui permettra d'attirer les visiteurs.

Un budget de 6500€ a été voté à l'unanimité pour ce projet.

- Projet d'apéro de fin d'année à l'occasion du prochain Conseil de quartier, le 8 décembre prochain. Un budget de 450€ a été voté pour ce projet
- Le Conseil de quartier propose de voter une contribution de 1500€ afin de participer à l'organisation du bal de Bourse. Ce budget est voté avec 9 voix pour et 5 abstentions
- Il est également proposé d'acheter des repas au 3^e café au bénéfice des SDF.

Le Conseil de quartier n'a pas de projets d'investissement suffisamment aboutis pour être proposé au vote. Une réunion sera proposée en novembre sur ce thème. D'ici là les conseillers de quartier qui ont des idées de projets sont invités à les soumettre à l'équipe d'animation.

Odile DE BOUVIER précise que le Conseil de quartier ne doit pas hésiter à porter des projets ambitieux.

Calendrier des prochaines réunions :

Le prochain Conseil de quartier « spécial projets » aura lieu le 17 novembre.

La prochaine réunion d'animation aura lieu le 25 novembre.

La prochaine déambulation du Conseil de quartier sera organisée sur la thématique de la végétalisation. L'équipe d'animation prendra contact avec les conseillers de quartier

Les prochains Conseils de quartier seront organisés aux dates suivantes :

- 8 décembre
- Début février
- Fin mars
- Autour du 20 mai

- Fin juin

Points divers :

La copropriété du 66 rue de Saintonge avait donné son accord à la ville de Paris pour une végétalisation sur un mur de la copropriété dans le cadre du Budget Participatif. À ce jour, le manque d'entretien de la plante fait que cette dernière abime le mur de la copropriété. Le Conseil de quartier souhaiterait que la mairie s'empare de ce sujet afin que la DEVE s'occupe de l'entretien de cette végétalisation.